



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°276

AOÛT 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 AOÛT 2020

Présents : 16 Absents excusés : 3

Christine Chazelle donne pouvoir à Gaëlle David ; Bruno Crespel donne pouvoir à Patricia Canaux ;

Vincent Saulnier donne pouvoir à Patrick Géraud.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

Patricia Canaux est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A. Approbation du compte-rendu des conseils municipaux des 3 et 15 juillet 2020

B. DELIBERATIONS

1. Nomination des membres de la commission communale des impôts directs
2. Désignation des élus référents sécurité routière (ERSR)
3. Désignation de deux délégués à la Mission Locale du Pays de Redon
4. Désignation de deux délégués à l'association d'intervention pour les demandeurs d'emploi (AIDE).
5. Constitution de la commission d'appel d'offres
6. Tarifs des journées du Centre de Loisirs
7. Tarifs de la garderie périscolaire
8. Tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2020-2021
9. Convention OGEC : mise à disposition de personnel
10. Devis box de rangement au complexe sportif
11. Devis pour solins de l'église
12. Devis pour remplacement porte du restaurant scolaire
13. Devis pour installation de prises au restaurant scolaire
14. Devis pour reprise des têtes de terrasse béton à la médiathèque
15. Devis pour la mise en place d'une clôture au centre de loisirs
16. Eau du Morbihan : demande de retrait pour l'intégralité de ses compétences : production, transport, stockage, distribution d'eau des communes de Pluherlin et Saint-Gravé
17. Eau du Morbihan : demande de retrait de la commune de Monterrein
18. Recrutement de contractuel pour le service enfance jeunesse et service technique
19. Devis pour la pose de cavurnes
20. Echanges et cessions de terrains AH 457, 455, 453 et 451 avec terrain AH 458

C. QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

- Nomination d'un délégué FDGDON
- Commission de contrôle des listes électorales
- Centre communal d'action sociale (CCAS)
- Masques en tissu

A. Approbation du compte-rendu des conseils municipaux des 3 et 15 juillet 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. Nicolas Guriec souhaite s'exprimer sur la communication de la liste Saint-Dolay Citoyens dans le dernier bulletin et mettant en doute l'investissement des conseillers municipaux sans indemnité. Il conteste ce point de vue. Mme Emmanuelle Gonçalves affirme qu'elle a enchaîné plusieurs mandats en tant que conseillère municipale et a toujours été très investie pour sa commune. Mme Claire Gérard explique qu'elle pensait à une répartition plus équitable des responsabilités et donc des indemnités associées. Tout le monde s'accorde à dire que les termes ont été mal choisis.

B. DELIBERATIONS

1. Nomination des membres de la commission communale des impôts directs

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la liste suivante de 32 noms : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Christine CHAZELLE, Jean-Pierre HAMON, Vincent SAULNIER, Patricia CANAUX, Bruno CRESPEL, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Nicolas CHESNIN, Lauriane DOUILLARD, Muriel MALNOË, Yoann COLPIN, Emmanuelle GONÇALVES, Claire GERARD, Stéphane PELLION, Joël BOURRIGAUD, Yves BERTHO, Jacqueline MARTINO, Chantal RENAUD, Marie-Claude VIGNARD, Viviane BONPOIL, Jean-Marc DURET, Sébastien GUIHARD, Claude LEVRAUD, Patrick CHOTARD, Sébastien CAILLE, Joseph MAHE, Béatrice BALAC, Céline BAILLY, Franck FREHEL, Denis HAUMONT.

M. le Maire précise que les services des impôts nommeront 8 titulaires et 8 suppléants.

2. Désignation des élus référents sécurité routière (ERSR)

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'objectif du réseau des élus référents sécurité routière (ERSR) : porter et animer la politique locale de sécurité routière, être l'interface entre le domaine politique et les services techniques et administratifs ainsi que l'interlocuteur et coordinateur pour les mesures de formation, prévention, sensibilisation ou communication régulièrement prises en matière de sécurité routière.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité :

M. Jean-Pierre HAMON (référént titulaire) et Mme Isabelle SIRLIN (référénte suppléante)

3. Désignation de deux délégués à la Mission Locale du Pays de Redon

Avec son conseil d'administration la Mission Locale définit et met en œuvre la politique locale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortis du système scolaire.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Mme Aurélia MILLIN DE GRANDMAISON et Mme Lauriane DOUILLARD

4. Désignation de deux délégués à l'AIDE

La Commune de Saint-Dolay verse une subvention à l'Association d'Intervention pour les Demandeurs d'Emploi (AIDE). De ce fait, la commune est adhérente à cette association et est invitée à désigner deux membres.

Après délibération et vote, le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Madame Isabelle SIRLIN et Monsieur Jean-Pierre HAMON

5. Constitution de la commission d'appel d'offres

En vertu des articles 22 et 23 du code des marchés publics, il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat. Cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, tous élus à bulletin secret par le conseil municipal, et est présidée par le maire.

a. Election des membres titulaires

M. le Maire propose la liste des membres titulaires suivante :

M. Jean-Pierre HAMON / Mme Emmanuelle GONÇALVES / M. Stéphane PELLION

Nombre de votants : 19 - Bulletins blancs ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3 Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 6.33

Sont proclamés élus les membres titulaires suivants :

M. Jean-Pierre HAMON, Mme Emmanuelle GONÇALVES, M. Stéphane PELLION.

b. Election des membres suppléants

M. le Maire propose une liste des membres suppléants :

Mme Isabelle SIRLIN / Mme Muriel MALNOË / Mme Claire GERARD

Nombre de votants : 19 - Bulletins blancs ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3 Quotient électoral (suffrages exprimés /sièges à pourvoir) : 6.33

Sont proclamés élus les membres suppléants suivants :

Mme Isabelle SIRLIN, Mme Muriel MALNOË, Mme Claire GERARD.

6. Tarifs des journées du centre de loisirs

Madame Gaëlle DAVID, responsable de la commission enfance-jeunesse, présente la proposition de la commission :

Les tarifs du Centre de Loisirs :

Quotient Familial	De 0 à 600	De 601 à 750	De 751 à 900	De 901 à 1100	+ 1100	(1) Hors territoire d'ASB et commune hors convention
Journée avec repas	7.43 €	8.46 €	10.56 €	11.58 €	12.61 €	15.68 €
½ journée avec Repas	6.35 €	6.86 €	7.38 €	7.89 €	8.40 €	9.43 €
Prix ½ journée sans Repas	2.82 €	3.33 €	3.84 €	4.36 €	4.89 €	5.90 €
Journée avec sortie	9.48 €	10.50 €	12.60 €	13.63 €	14.66 €	17.73 €

- (1) Les enfants résidant à l'extérieur du territoire d'Arc Sud Bretagne ou sur le territoire d'une commune d'Arc sud Bretagne n'ayant pas signé de convention avec la Commune de Saint-Dolay (seule la commune de Théhillac a signé une convention avec Saint-Dolay).

Le tarif repas du mercredi en période scolaire et lors des vacances : **3.54 €**

Mme Gaëlle David explique que l'augmentation des tarifs est en rapport avec l'évolution des prix du prestataire Convivio (lié par un appel offre renouvelé récemment)

Mme Emmanuelle Gonçalves explique qu'il y avait 2 tranches car cela correspondait au mieux à la répartition des familles. Mme Claire Gérard précise que chaque famille participe en fonction de ses revenus.

Mme Gaëlle David signifie qu'avec la rentrée scolaire qui approche et le peu de temps qu'il leur a été donné, ils ont dû faire un choix mais qu'ils retravailleraient prochainement sur le sujet.

Mme Emmanuelle Gonçalves précise qu'il est obligatoire d'avoir un écart de 3cts entre chaque tarif. C'est une demande de la CAF pour verser des subventions pour l'ALSH.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs à appliquer à partir du 1^{er} septembre 2020.

7. Tarifs de la garderie périscolaire

Madame Gaëlle DAVID adjointe en charge des affaires scolaires propose les tarifs de la garderie périscolaire de l'école Arc-en-Ciel et du Centre de loisirs suivants :

Quotient Familial	De 0 à 900	901 et +	3 ^{ème} enfant
Le quart d'heure	0.49 €	0.52 €	0.25 €

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs à appliquer à partir du 1^{er} septembre 2020.

8. Tarif du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020-2021

M. Nicolas CHESNIN, délégué à la gestion de la restauration scolaire, propose de fixer le prix des repas pour le restaurant scolaire en tenant compte de la revalorisation du prix d'achat du repas effectué par le prestataire :

Quotient Familial	De 0 à 900	901 et +	Adulte
Le repas L, Ma, J, V	3.57 €	3.60 €	6.15 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs à appliquer à partir du 1^{er} septembre 2020.

9. Convention OGEC : mise à disposition de personnel

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a mis en place deux services à la rentrée de septembre 2019 en raison du nombre d'enfants déjeunant au restaurant scolaire trop important par rapport aux nombres de places.

Ces deux services nécessitant plus de personnel durant la pause méridienne, l'OGEC de l'école Notre Dame/Jeanne d'Arc met à disposition une ASEM pour les trajets aller-retour de l'école au restaurant scolaire ainsi que la surveillance de la cour des enfants de maternelle. Une autre personne a été recrutée par l'OGEC pour le 1^{er} septembre afin de remplacer une ASEM partie en retraite.

Il est donc proposé une nouvelle convention pour une mise à disposition de ces deux personnes sur un total de 2 heures trente-cinq minutes par jour scolaire. L'OGEC facturera le salaire et les charges sociales correspondant à la période de mise à disposition.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la convention passée par l'OGEC et autorise M. le Maire à signer la convention.

10. Devis box de rangement au complexe sportif

M. Nicolas Guriec, adjoint aux bâtiments, informe les élus que suite à la rénovation de la salle des sports, le rangement de la salle multisports reste à aménager (engagement pris avec les associations lors de la précédente mandature). Il est proposé la création de 4 box de 4m² chacun.

A la question de Mme Claire Gérard sur le choix de box individuels, M. Guriec répond que chaque association peut ainsi gérer son matériel et sa clé. Pour des questions de sécurité, la porte des box est en acier galvanisé pour conserver une visibilité.

La commission bâtiments propose de retenir la proposition de l'entreprise TY'METAL pour un montant de 3768.30€ net de taxes.

Après délibération et vote, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de l'entreprise TY'METAL pour un montant total de 3 768.30 € et autorise M. le Maire à signer le devis.

11. Devis pour solins de l'Eglise

M. Nicolas GURIEC, adjoint aux bâtiments, informe les élus que suite à des opérations de nettoyage dans le clocher, il a été constaté que des travaux de reprise des solins bétons sur les toitures basses de chaque côté du clocher s'avèrent nécessaires.

La commission bâtiments propose de retenir la proposition de l'entreprise Vincent SAULNIER pour reprise des solins béton pour un montant de 1 160€ HT soit 1 276€ TTC.

M. Vincent SAULNIER absent excusé pour cette réunion du conseil municipal a donné pouvoir à M. Patrick GERAUD. Etant directement concerné par cette délibération, son pouvoir n'est pas pris en compte.

Après délibération et vote, le conseil municipal par 2 voix contre et 16 voix pour, valide la proposition de l'entreprise Vincent SAULNIER pour un montant total de 1 160 € HT et autorise M. le Maire à signer le devis.

12. Devis pour remplacement de la porte du restaurant scolaire

M. Nicolas Guriec, adjoint aux bâtiments, informe les élus qu'il est constaté une usure importante de la porte d'entrée en bois de la partie cuisine. La commission bâtiments propose de remplacer cette porte par une porte en aluminium équipée à l'identique d'une barre anti-panique 3 points.

Un devis a été demandé à l'entreprise PRIEZ pour un montant de 2367.00 € HT soit 2840.40€ TTC.

En réponse à la question de M. Stéphane Pellion, la décennale n'a pas pu être utilisée.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de l'entreprise PRIEZ pour un montant total de 2 367 € HT et autorise M. le Maire à signer le devis.

13. Devis pour installation de prises au restaurant scolaire

M. Nicolas Guriec, adjoint aux bâtiments, informe les élus du déplacement du lave-linge et du sèche-linge de l'ALSH dans un local du restaurant scolaire. Ce changement nécessite d'installer des prises de courant dédiées avec alimentation directe depuis l'armoire électrique y compris disjoncteurs.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise LEFUR pour un montant de 325 € HT soit 390€ TTC.

Pour répondre à la question de Mme Claire Gérard, M. Guriec rappelle que pour des petites sommes il n'est pas obligatoire de faire plusieurs devis et qu'il choisit des entreprises locales. De plus la délégation faite au maire, pour des sommes inférieures à 4000€, permet à ce dernier de les signer sans passer en délibération afin d'alléger les procédures. Il est convenu que les petits devis passeront en informations diverses.

Après délibération et vote, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de l'entreprise LEFUR pour un montant total de 325 € HT et autorise M. le Maire à signer le devis

14. Devis pour reprise des têtes de terrasse béton à la Médiathèque

M. Nicolas Guriec, adjoint aux bâtiments, informe les élus qu'il a été constaté la dégradation par le temps des têtes de terrasse béton sur le bâtiment de la médiathèque, certains fers sont dorénavant apparents.

M. le maire précise que le bâtiment à 17ans.

Il a été demandé un devis à l'entreprise LELIEVRE, le montant est de 865.94€ HT soit 1 039.13 € TTC.

Après délibération et vote, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de l'entreprise LELIEVRE pour un montant total de 865.94€ HT et autorise M. le Maire à signer le devis.

15. Devis pour la mise en place d'une clôture au centre de loisirs

M. Nicolas GURIEC, adjoint aux bâtiments, informe les élus qu'un terrain a été acquis jouxtant la cour à l'arrière du Centre de loisirs.

La commission bâtiments propose l'enlèvement des planches détériorées et de poser une clôture incluant ce terrain. La commission bâtiments propose de retenir le devis de l'entreprise Redon Clôture Aménagement pour un montant de 2180.91 € HT soit 2 617.09 € TTC.

Après délibération et vote, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de l'entreprise Redon Clôture Aménagement pour un montant total de 2 180.91 € HT et autorise M. le Maire à signer le devis.

16. Eau du Morbihan : demande de retrait pour l'intégralité de ses compétences (production, transport, stockage, distribution d'eau) des communes de Pluherlin et Saint-Gravé

Par délibérations respectives du 12 septembre 2019 et 19 septembre 2019, les communes de Saint-Gravé et Pluherlin sollicitent leur retrait de Eau du Morbihan au 31 décembre 2020.

Par cette même décision, elles sollicitent leur adhésion au SIAP de la Région de Questembert, lui-même membre de Eau du Morbihan, au 1^{er} janvier 2021.

Après délibération et vote, le conseil municipal autorise à l'unanimité le retrait du syndicat mixte Eau du Morbihan des communes de Saint-Gravé et Pluherlin.

17. Eau du Morbihan : demande de retrait de la commune de Monterrein

Suite à la création de la commune nouvelle de Ploërmel entre Ploërmel et Monterrein au 1^{er} janvier 2019, cette dernière se retrouve partagée entre deux structures compétentes en eau potable : le SIAEP de Brocéliande pour la partie Ploërmel et Eau du Morbihan pour la partie Monterrein.

Après délibération et vote, le conseil municipal autorise à l'unanimité le retrait du syndicat mixte Eau du Morbihan de la commune nouvelle pour la partie Monterrein.

18. recrutement de contractuels pour le service enfance jeunesse et le service technique

Considérant l'activité saisonnière, M. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder au recrutement d'agents occasionnels dans les conditions suivantes :

- un adjoint technique pour un horaire annualisé de 35 h/ semaine du 1^{er} septembre 2020 au 30 novembre 2020
- un adjoint d'animation pour un horaire annualisé de 32h30/semaine du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021
- un adjoint d'animation pour un contrat du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 sur un nombre d'heures hebdomadaires estimées à 17h30

Mme Gaëlle David précise que l'on saura le 6 septembre si l'ouverture d'une nouvelle classe a lieu à l'école Arc-en-Ciel.

Après délibération et vote, le conseil municipal valide à l'unanimité le recrutement d'un adjoint technique et de deux adjoints d'animation tel que défini ci-dessus.

19. Devis pour la pose de cavurnes

M. le Maire informe les élus qu'il n'y a plus de cavurne disponible dans le cimetière.

Un devis auprès de l'entreprise LE GAL a été demandé pour un montant de 3 900 € TTC pour 10 emplacements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de l'entreprise LE GAL pour un montant total de 3 250 € HT soit 3 900 € TTC et autorise M. le Maire à signer le devis.

20. Echanges et cessions de terrains AH 457, 455, 453 et 451 avec terrain AH 458

Par délibération en date du 31 janvier 2019, le conseil municipal autorisait un échange de terrains après bornage de parcelle afin de réaliser une opération d'aménagement à dominante d'habitat entre la rue de Coueslan et la rue de la Picardie :

- La commune cède au département du Morbihan la parcelle AH457 d'une contenance de 69 m²
- Mme ROUZIC/LECORVEC cède au département les parcelles AH 455-453 et 451 d'une contenance de 38 m²
- La commune accepte de céder la parcelle AH 458 de 49 m² à Mme ROUZIC/LECORVEC afin de compenser la perte des 38 m² cédés au département.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la cession pour 1 euro symbolique et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces afférentes.

C. QUESTIONS DIVERSES

- **Nomination d'un délégué FDGDON**

La FDGDON du Morbihan est une organisation professionnelle, régie par le Code Rural au service du monde agricole, des collectivités et des particuliers. Elle est chargée de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre divers organismes nuisibles du monde animal et végétal sur le département (ragondins, taupes, frelons...).

M. Patrick Géraud, maire, déjà délégué, propose de continuer.

- **Commission de contrôle des listes électorales**

La commission se compose de 5 conseillers titulaires et 5 suppléants.

Les 3 listes sont représentées.

Titulaires : Nicolas Chesnin, Isabelle Sirlin, Gaëlle David, Yoann Colpin, Claire Gérard

Suppléants : Lauriane Douillard, Yannick Rousse, Isabelle Perrais, Emmanuelle Gonçalves, Stéphane Pellion

Par mail, la préfecture a précisé que la fonction d'adjoint est incompatible avec la qualité de membre de la commission. Par conséquent, Isabelle Sirlin et Gaëlle David ont été remplacées par Vincent Saulnier et Bruno Crespel.

- **Centre communal d'action sociale (CCAS)**

Les 5 personnes nommées au CCAS sont :

Marie Claude Vignard, Josiane Bertrel, Chantal Renaud, Françoise Guihard et Viviane Bonpoil

- **Masques en tissu**

Mme Muriel Malnoë propose que les masques en tissu qui restent en mairie soient donnés aux élèves.

M. le Maire propose de faire passer un message dans le Saint-Dolay info pour informer les familles.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020 à 20H30

SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE

afin de respecter les consignes sanitaires de distanciation sociale

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE

COVID -19

M. le Maire propose aux familles de passer à la mairie chercher des masques en tissu pour les collégiens ou lycéens, gratuits et dans la mesure du stock disponible.

Votre magasin **Espace Terrena** est désormais réouvert et vous accueille les matins
du mardi au samedi de 8h30 à 12h00.

Vous y trouverez : élevage (volailles etc.), alimentation animale, matériaux de construction, graines à semer et plants, soin de la terre et des plantes, outillage de jardin, bricolage, vins, fioul et granulés bois.

Espace Terrena - 13 le Coët du Cas - 56130 Saint-Dolay / Contact : 02 99 90 20 33

Ouverture de l'épicerie associative « Le Local » le 11 septembre 2020

et inauguration le samedi 12 septembre

Habitants de Saint-Dolay et des communes alentour, nous vous attendons avec grand plaisir pour découvrir nos produits et nos animations, lors de l'inauguration qui aura lieu **le samedi 12 septembre** :

À l'épicerie « Le Local », vous trouverez **des légumes, des fruits, du fromage, de la viande, des galettes, du pain, de la bière, des produits secs, du vrac** ainsi que notre bonne humeur et de la convivialité.

Horaires d'ouverture de l'épicerie « Le Local »

Lundi 15h-19h / Mardi 9h-13h / Vendredi 15h-19h / Samedi 9h-13h

Épicerie Associative LE LOCAL - 8 Place de l'Église - 56130 Saint-Dolay

Contact mail : epiceriesaintdolay-asso@mailo.com  **Epicerie Le Local**

Patedo Photographies

Saint-Dolay accueille depuis le 7 août 2020 une nouvelle entreprise spécialisée dans la photographie et la couverture d'événements familiaux et sportifs avec une spécialisation dans le domaine équestre.

Patrice Latrace réalise tout type de photos : portraits de vos êtres chers ou de vos animaux par exemple, et ceci en extérieur car il privilégie l'éclairage naturel pour ses variations.

Patrice Latrace - Patedo Photographies - 83 Le petit Bézo - 56130 Saint-Dolay

Téléphone : 06 84 01 68 72 Site : <https://patedophotographies.myportfolio.com/>

Muay-thaï (boxe thaïlandaise)

Souhaitant fonder une association de muay-thaï à Saint-Dolay, j'aimerais savoir si des personnes seraient intéressées pour mener à bien ce projet.

Je pratique depuis un bon nombre d'années, j'ai aussi effectué plusieurs stage en Thaïlande.

J'aimerais maintenant transmettre mon savoir pour pouvoir enseigner cet art martial qui pour moi est le plus complet : rigueur, travail, respect et discipline.

Merci de me contacter : Hermann 06 72 23 00 64

Réunion publique le jeudi 24 septembre 2020

à 20 heures à la Salle Polyvalente

Objet : création d'une association pour les cloches de l'église « L'immaculée conception » de Saint-Dolay

Depuis plusieurs mois, les deux petites cloches de l'église de l'immaculée conception de Saint-Dolay ne sont plus en service pour des raisons de sécurité.

L'ancienne municipalité avait organisé une réunion publique le mercredi 26 février 2020 et plus de 30 personnes étaient présentes (réunion très intéressante et formatrice).

L'entreprise de campanologie - étude des cloches - MACE des Côtes d'Armor était présente pour nous expliquer les travaux nécessaires pour pérenniser ce patrimoine local.

Les deux cloches sont à remplacer et le beffroi qui supporte l'ensemble des quatre cloches doit aussi être remplacé. La commune a voté un budget de 50 000 € pour 2020, et l'objectif est de faire appel aux subventions de la Région Bretagne, du Département du Morbihan, de la fondation du patrimoine et de solliciter les habitants par une souscription volontaire au bénéfice de la rénovation de notre patrimoine commun.

M. Joël Bourrigaud

Agenda de la Médiathèque

La commune de Saint-Dolay et la médiathèque vous invitent à participer aux
JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2020

VENDREDI 18 SEPTEMBRE à 20h à la SALLE POLYVALENTE de Saint-Dolay

Concert-vidéo, *La Mareuille*

La Mareuille, ainsi nommait-on le fleuve Vilaine jusque dans les années 70. C'est aujourd'hui le titre d'une œuvre musicale et visuelle qui réunit six artistes de talent. L'un d'eux, Hervé Dréan, collecte depuis plus de 40 ans des chants traditionnels de Haute Bretagne. L'adaptation de ce patrimoine en concert-vidéo s'unit à de très belles images du fleuve au fil des saisons. Spectacle poétique à destination de tous les publics, La Mareuille puise dans les racines culturelles d'un territoire et offre une œuvre riche d'inspiration pour l'avenir. Entrée gratuite sans réservation. Port du masque obligatoire en salle.

du 5 au 30 SEPTEMBRE à la MÉDIATHÈQUE

Exposition photos de Marc Roullaud, *Paysages boisés*

Rencontre avec le photographe jeudi 24 septembre de 17h à 18h30.

« Le regard de la nature sur nous est à la hauteur de l'amour que nous lui portons »

Photographies à découvrir aux jours et heures d'ouverture de la médiathèque.

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 SEPTEMBRE de 10h à 18h

Visite libre de la **chapelle Sainte-Anne**

Construite au XVI^e siècle, la Chapelle Sainte Anne dispose d'une richesse ornementale qui en fait l'un des édifices remarquables de la région. Elle est classée au titre des monuments historiques depuis le 3 novembre 1930. *Vous trouverez à l'intérieur de l'édifice des documents ressources qui vous permettront de découvrir le lieu en autonomie.*

VENDREDI 25 SEPTEMBRE à 18h à la MÉDIATHÈQUE

Après une longue période d'interruption, les *Rendez-vous des lecteurs* reprennent !

Bienvenue à toutes celles et ceux qui ont envie de partager un coup de cœur (lecture, film, musique...)

du 3 au 22 OCTOBRE à la MÉDIATHÈQUE

Exposition images et sons, **Destination Colombie**

Vernissage et rencontre avec la compagnie Tam a Tam samedi 3 octobre à 10h30

Sur les routes de Colombie, au sein des cafés, sur les plages et les places, la flûte gaita, les klaxons et les chants, la pluie tropicale et les sabots des chevaux se croisent et résonnent. Des sons collectés au printemps 2017 qui font écho aux photographies. Une invitation à la rencontre de ce peuple bigarré et chaleureux qui partage sa joie de vivre au creux de vos oreilles et sous vos yeux.

*Retrouvez-nous sur notre page Facebook @MediathequedeSaintDolay ainsi que sur le site web www.saintdolay.fr

Horaires d'ouverture de la médiathèque

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

Téléphone : 02 99 90 29 29 / Email : mediatheque@saintdolay.fr